

Compte rendu de conseil municipal
Séance du 29 février 2024

Étaient présents :

H VANYSACKER, D.PORQUIER, N.LEROUX, F LOUARN, A.BARILLOT, B.LEMOINE,
A.LEBESGUE,

Absents excusés :

C RATEAU, L VANDENABEELE, N HOFFMANN

ORDRE DU JOUR

PLUI-HM : Etude de la zone d'extension

Après discussion, les élus souhaitent supprimer la zone d'extension initialement prévue « pré de bulle ».

N°202405 : Transfert de compétence « création et exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid » à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette prise de compétence permettra de répondre aux objectifs suivants, qui reprennent les compétences obligatoires de la CAB :

1 – Développement économique

- Promouvoir le développement économique local. La création de réseaux de chaleur sur son territoire peut être un atout pour les porteurs de projet qui souhaitent s'implanter
- Accompagner des actions collectives de filières. La mise en place de nouvelles chaudières biomasse nécessite une réflexion globale sur la capacité de production de cette biomasse (bois, miscanthus...)

3 – Aménagement de l'espace communautaire

4 – Equilibre social de l'habitat

- Améliorer le parc immobilier bâti d'intérêt communautaire. Les réseaux de chaleur permettent d'apporter un service avec un coût stable.

11 – Elaboration et mise en œuvre du PCAET.

Et les compétences optionnelles :

3 – Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : dans la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie

4 – Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

La prise de compétence permettra également de mutualiser l'ingénierie du territoire et d'optimiser les recherches de financement.

Ce transfert de compétence est décidé par délibération concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres conformément à l'article 5211-17 du CGT.

C'est pourquoi, le conseil municipal de la commune de FRANCASTEL :

- **APPROUVE** le transfert de compétence « création et exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid » à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire en étendant le champ des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par l'ajout de la compétence telle que définie ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

N°202406 : Travaux d'extension de la mare rue de l'église

Suite à plusieurs épisodes de débordements de la mare rue de l'église lors de gros orages, M le Maire a fait appel aux services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en matière de gestion de l'eau pluviale dont elle a la compétence,

Dans le cadre du programme pluvial 2024 de la CAB et suite au chiffrage des travaux concernant l'extension de la mare rue de l'église,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- VALIDE le devis proposé par les services de la CAB pour un montant de 12 861.59 € HT (50% pris en charge par la CAB).
- VALIDE l'inscription de cette dépense au budget 2024
- AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

N°202407 : Convention gestion des hydrants

Vu la convention proposée par le SEAO en ce qui concerne la gestion des hydrants de la commune

Afin de respecter la législation en vigueur en termes de contrôle des hydrants

Le conseil municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention du SEAO
- AUTORISE M le Maire à signer ladite convention

Mur du jardin de l'école

Suite aux travaux de mise en place de la pompe à chaleur, le jardin de l'école n'est plus clôturé. M le Maire présente le devis de l'entreprise SONNECK proposant de reconstruire un mur en briques, les élus à l'unanimité ACCEPTENT le devis pour la somme de 4 397.38 € HT.

Divers

- Mme Adeline BARILLOT informe les élus qu'un arbre pousse dans la mare grande rue de l'écu risquant de détériorer les enrochements
- Discussion sur des problèmes rencontrés avec un agent communal

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h15.